

Calendrier 2020

Collecte en porte-à-porte des déchets ménagers

GESVES



**TRIEZ ENCORE PLUS
AVEC LE NOUVEAU SAC BLEU!**



Plus d'infos à l'intérieur et sur:
www.lenouveausacbleu.be et
www.bep-environnement.be



Fostplus

Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux

Consignes générales pour une bonne collecte des déchets



Horaires?

Sortez vos déchets **avant 7 h** le matin du jour de collecte ou **la veille au soir après 18 h**. Attention, en juillet et en août, en raison des fortes chaleurs, les collectes commencent dès 5 h du matin. Veuillez sortir vos déchets avant 5 h ou la veille au soir.



Dépôt?

Faites en sorte que votre conteneur à puce, vos papiers-cartons, vos sacs PMC et organiques soient bien visibles et accessibles. Vos déchets doivent se trouver **en bord de voirie** et ne pas gêner le passage. Ne placez pas vos sacs en hauteur car cela rend difficile le travail des collecteurs. Enfin, évitez de les mettre dans la rigole quand il pleut.

En cas de chantier dans votre rue, placez vos déchets en début de chantier.



Déchets coupants?

Pour la collecte de déchets résiduels en sac payant, emballez les déchets coupants dans du papier journal, de façon à ce qu'ils ne risquent pas de blesser le collecteur.



Intempéries

Par temps de neige ou de verglas, les camions collecteurs sont souvent dans l'incapacité d'assurer les collectes, étant donné leur poids et leurs arrêts fréquents. Dans ce cas, veuillez rentrer vos déchets et ressortez-les à la prochaine collecte du même type. En juillet-août, en raison des fortes chaleurs, les collectes démarrent à 5 h du matin. Veuillez sortir vos déchets avant 5 h ou la veille au soir.



Poids maximum?

Afin de préserver la sécurité des collecteurs, le poids des sacs de déchets ou caisses de papiers-cartons ne doit pas dépasser **15 kg**.



Déchet recyclable?

Ce logo sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Cela ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une instruction de tri.

N'utilisez pas de contenant en plastique pour présenter vos sacs pour déchets organiques et papiers-cartons. Nous déclinons toute responsabilité s'ils sont endommagés lors de la collecte.

Tableau 2020 des collectes - Gesves



Jour de passage inhabituel



Déchets ménagers résiduels & déchets organiques



Papiers - cartons



PMC



Encombrants

→ FAULX-LES-TOMBES, GESVES, HALTINNE, MOZET, SORÉE

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	7, 14, 21, 28	4, 11, 18, 25	3, 10, 17, 24, 31	7, 14, 21, 28	5, 12, 19, 26	2, 9, 16, 23, 30	7, 14, 28	4, 11, 18, 25	1, 8, 15, 22, 29	6, 13, 20, 27	3, 10, 17, 24	1, 8, 15, 22, 29
	10	7	6	3	8	5	3	7	4	2, 30		4
	13, 27	10, 24	9, 23	6, 20	4, 18	4, 15, 29	13, 27	10, 24	7, 21	5, 19	2, 16, 30	14, 28
	La collecte des encombrants se fait sur demande auprès de la Ressourcerie Namuroise au 081/26.04.00. Infos: www.laressourcerie.be											





Collecte des PMC dans le **Nouveau Sac Bleu**

Triez désormais encore plus d'emballages en plastique !



Emballages en Plastique

Emballages vol. max 8 L



Bouteilles

Flacons



Barquettes et ravers

Pots et tubes



Films

Sacs et sachets



Emballages Métalliques



Canettes et
boîtes de conserve

Aérosols
alimentaires
et cosmétiques

Barquettes
et ravers

Couvercles

Bouchons
et capsules

Les règles pour un bon recyclage



Égouttez et videz bien
tous les emballages.



Aplatissez les bouteilles
en plastique, remettez
le bouchon.



Enlevez le film en plastique
de la barquette et jetez-le
séparément dans le sac.



Cartons à boissons



INTERDIT

À trier comme suit :

Déchets ménagers résiduels



Boîtier DVD/CD

Recyparc



- Emballages avec bouchon de sécurité enfant :
- Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants :
- Les emballages avec une contenance supérieure à 8 L.



ATTENTION



N'imbriguez pas les emballages
les uns dans les autres et ne les
mettez pas ensemble dans des
sacs noués (laissez-les en vrac).



N'accrochez rien à l'extérieur
du sac.

Pourquoi un Nouveau Sac Bleu ?

Car celui-ci permet de collecter et de recycler encore plus d'emballages en plastique. Cela signifie une baisse possible des déchets résiduels de 6 à 8 kilos, et moins de nouvelles matières premières, d'énergie et de CO₂. Une bonne nouvelle donc pour votre portefeuille et l'environnement.

Puis-je encore utiliser les anciens sacs ?

Bien sûr, ils restent valables indéfiniment. Vous pouvez les proposer à la collecte en y ajoutant les nouveaux emballages en plastique autorisés.

Les nouveaux sacs arriveront progressivement et seront disponibles dans les mêmes points de vente.

Le nouveau sac bleu est-il introduit dans toute la Belgique ?

Oui, mais pas partout en même temps. Il est introduit progressivement pour donner à chaque acteur impliqué le temps de bien se préparer.

Plus d'infos ?

www.bep-environnement.be ou
www.lenouveausacbleu.be



Collecte des déchets organiques



Déchets de cuisine



Mars de café et sachets de thé, épluchures et coquilles, aliments périmés



Petits déchets de jardin



Herbes, plantes d'appartement, fleurs fanées, déchets végétaux de jardin



Autres déchets



Cartons de surgelés, bâtons de glaces (genre frisco), essuie-tout, nappes et mouchoirs en papier, litières **biodégradables**, cendres froides de bois non traité, cartons alimentaires **souillés**



INTERDIT À trier comme suit :

Ordures ménagères



Nouveau Sac Bleu



Recyparc



Pot en terre cuite

Briquillons

Consignes à suivre :

- Attention, n'achetez pas n'importe quels sacs... **Seuls les sacs biodégradables réglementaires BEP bien triés sont collectés !**
- Retrouvez les conseils d'utilisation et la liste des points de vente des sacs biodégradables sur www.bep-environnement.be.
- Les emballages non biodégradables n'ont pas leur place dans le sac organique



Collecte des papiers-cartons

En porte-à-porte ou via les recyparcs



Papiers



Papiers propres non souillés



Cartons



Cartons propres non souillés et aplatis

Consignes à suivre :

- Vos papiers-cartons ne peuvent pas être présentés en vrac, mais ficelés ou glissés dans une boîte en carton résistante.
- N'utilisez pas de contenant en plastique pour présenter vos papiers-cartons à la collecte.
- N'utilisez ni bandes adhésives ni sacs en plastique.



INTERDIT À trier comme suit :

Nouveau Sac Bleu



Film en plastique

Déchets organiques



Ordures ménagères



Sac de ciment

Recyparc



Papier peint





Collecte des bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent

À déposer dans les bulles ou via les recyparc



INTERDIT
À trier comme suit :

Nouveau Sac Bleu



Conseils à suivre :

- Séparez le verre incolore du verre coloré.
- Bien vidé ; ni couvercle ni bouchon.
- Attention, les déchets laissés autour des bulles à verre sont interdits et considérés comme des infractions environnementales, passibles de poursuites administratives ou judiciaires.



Recyparc

ADRESSE DU RECYPARC :

Lieu-dit « Corioule » à Sorinne-la-Longue
Tél. : 083/65.68.24 - GSM : 0471/56.66.01

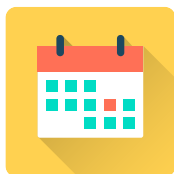
HORAIRES

Ouvert du mardi au samedi de 9 h à 17 h.

Fermé les dimanches et jours fériés légaux, le samedi 26/12/2020 toute la journée ainsi que les jeudis 24/12/2020 et 31/12/2020 à partir de 12 h.

La liste des matières acceptées dans les recyparc et les quotas annuels et journaliers maximum sont repris dans le guide pratique des recyparc disponible sur demande auprès des préposés ou sur www.bep-environnement.be.

- À votre arrivée au recyparc, merci de bien vouloir ouvrir spontanément votre coffre afin de faire vérifier vos apports de déchets par le préposé.
- Nous vous rappelons que les préposés sont présents sur le site pour vous aider au tri des déchets apportés et non dans le déchargement de ceux-ci sauf cas exceptionnels.
- Pour éviter l'envol des déchets, les remorques doivent être correctement bâchées. L'utilisateur est tenu de ramasser les déchets tombés de son véhicule ou remorque sur la voie publique ou dans l'enceinte du recyparc.
- Les usagers respecteront le règlement et resteront corrects et courtois envers le personnel des recyparc ; en cas de désaccord, les usagers peuvent contacter les responsables de BEP Environnement. Tout comportement de nature agressive fera l'objet de poursuites.
- La récupération des matières dans les recyparc est interdite, à l'exception des actions ponctuelles menées avec les associations locales.



Vous pouvez à tout moment
consulter le calendrier en ligne sur
www.bep-environnement.be



**Téléchargez gratuitement
l'application Recycle!**
pour recevoir une alerte la veille du
jour de collecte de vos déchets et tout
connaître sur les collectes des déchets.



Votre espace personnel sur Internet

Vous pouvez désormais consulter l'état de vos quotas personnels sur Internet sur base du numéro d'identifiant et du mot de passe obtenus directement auprès des préposés des recyparcs. Identifiez-vous ensuite sur <https://mes-quotas.bep-environnement.be>.

Quelles sont les fonctionnalités proposées?

- Consulter l'état de vos quotas
- Télécharger un formulaire d'accès (pour les habitants hors province de Namur et les seconds résidents)
- Trouver le recyparc le plus proche en fonction du type de déchet dont vous voulez vous débarrasser



MAGdÉ - Le magazine sympa pour vous aider à réduire votre production et à assurer la bonne gestion de vos déchets. Le **MAGdÉ**, ce sont des conseils, des astuces et des actus toute l'année. Chaque trimestre, nous proposons un dossier thématique pour approfondir un sujet. Pour nous suivre, rien de plus simple, il suffit de s'abonner à la Newsletter sur www.magde.be



Grand Nettoyage de Printemps les 27, 28 et 29 mars 2020

Découvrez ce projet et bien d'autres encore sur **www.walloniepluspropre.be**